



## **C A L M    LIT ET MIXE 40170**

242, place des écoles

### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**Du VENDREDI 23 FÉVRIER 2024**

#### **Accueil et émergement**

Le nombre **total** d'adhérents est de **217**.

Le quorum des 1/3+1 est établi à **73** votants

Le nombre d'adhérents présents est de **80**.

Le nombre d'adhérents représentés (pouvoir) est de **37**.

Le nombre d'adhérents présents et représentés est de **117**.

**Le quorum des 1/3 d'adhérents est donc atteint.**

#### **Ordre du jour**

Approbation des nouveaux statuts du Club de l'Amitié.

La séance débute à 14h10mn

#### **Mot des présidents**

La séance est animée par le président Thierry BONNEVAL et le vice-président Thierry FRÉRET.

Les statuts ont été remis à jour par le conseil d'administration du **C.A.L.M** pour être plus conforme à la loi de 1901. Certains points ont été changés ou ajoutés :

\*\* L'adresse du siège social à 242, place des écoles 40170 LIT et MIXE,

\*\* Le nom de l'association du Club de l'Amitié avec son logo, est aussi appelé par son acronyme **C.A.L.M.**

\*\* Le nombre des membres du conseil d'administration porté à 21 membres,

\*\* L'association désormais ouverte à toute personne retraitée ou non.

\*\* Le président seul ne peut engager des dépenses. Seul, le bureau peut engager des dépenses inférieure ou égale à 500€. Au-delà, ce dernier doit demander l'accord du **CA**.

Les anciens statuts et les nouveaux statuts ont été envoyés à tous les adhérents le 2 février 2024, donc 15 jours avant l'**AGE** pour lecture et éventuellement correction. Le bureau n'a reçu aucune question, ni aucune suggestion ou correction de la part des adhérents.

Pas de question lors de l'**AGE**, le président procède au vote. Tous les adhérents votent **pour** les nouveaux statuts.

**Les nouveaux statuts sont donc adoptés à l'unanimité.**

Le président

La secrétaire